

<https://ricochets.cc/Drome-participez-enquete-publique-sur-la-prolongation-eventuelle-du-reacteur-no1-de-Tricastin.html>



Drôme : participez à l'enquête publique sur la prolongation éventuelle du réacteur n°1 de Tricastin

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 27 janvier 2022

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Le gouvernement et le lobby techno-industriel et nucléaire veulent prolonger les centrales nucléaires existantes et en fabriquer d'autres.

Participez à l'enquête publique :



Enquête publique sur la prolongation du réacteur n°1 de Tricastin du 13 janvier au 14 février 2022

Enquête publique sur la prolongation du réacteur n°1 de Tricastin date et lieux des consultations publiques dans les communes proches de Tricastin

Si le nucléaire et toutes les autres énergies sont indispensables à la poursuite de la civilisation industrielle, qui est obligée de cumuler toutes les énergies possibles pour survivre un temps, la civilisation industrielle n'est pas indispensable. Elle est nuisible, irréformable, et on pourrait vivre autrement, bien mieux même, surtout si on sort des systèmes hiérarchiques, de la forme Etat et du système capitaliste-productiviste.

Le nucléaire ne pourra jamais décarboner l'économie ni sauver la biosphère, car la civilisation industrielle a besoin de toutes les énergies rentables, et elle utilisera jusqu'au bout les énergies fossiles même si le nucléaire continue.

C'est l'Economie le problème, le techno-capitalisme, dont les machines, les usines, les produits polluants, les déforestations sont toujours néfastes, que l'énergie qu'ils utilisent pour fonctionner soit nucléaire, soi-disant « verte », ou fossile.

De plus, le nucléaire oblige à un système technique et politique centralisé et complexe, qui est le contraire d'une souhaitable démocratie réelle et de la maîtrise locale par les populations. (sans parler des pollutions, nuisances, déchets ingérables, risques d'accidents, etc.)

► quelques articles complémentaires vus sur Ricochets :

- <https://ricochets.cc/L-energie-nucleaire-une-technologie-a-abandonner.html>
- <https://ricochets.cc/Il-n-y-aura-pas-de-reacteurs-nucleaires-EPR-en-Drome-ni-ailleurs.html>
- <https://ricochets.cc/Ni-l-energie-nucleaire-ni-les-energies-renouvelables-ne-sont-des-solutions-pour-des-societes-vivables.html>

- <https://ricochets.cc/Une-electricite-nucleaire-partout-est-tout-simplement-impossible.html>

► Evidemment, tout le monde sait bien que les pétitions, enquêtes publiques, manifestations symboliques, protestations... ne suffiront pas pour stopper le lobby nucléaire et la civilisation industrielle qui va avec. Mais ce qui peut retarder et entraver les projets nucléaires est néanmoins bienvenue.

L'enquête publique sur la demande d'EDF de prolonger la durée de vie à 50 ans du réacteur n°1 aura lieu du 13 janvier au 14 février 2022, tous les habitants de la vallée du Rhône et d'ailleurs, seront appelés à donner leur avis.

Pourquoi une Enquête Publique ?

En France, le code de l'environnement prévoit que les réacteurs électronucléaires doivent faire l'objet d'un réexamen approfondi tous les 10 ans dont les objectifs sont :

apprécier la situation de l'installation au regard des règles qui lui sont applicables ;

actualiser l'appréciation des risques ou inconvénients que peut présenter l'installation pour les intérêts visés à l'article L.593-1 du code de l'environnement (la sécurité, la santé et la salubrité publiques ou la protection de la nature et de l'environnement) en prenant en compte les meilleures pratiques internationales.

Au-delà de la 35e année de fonctionnement d'un réacteur, les dispositions proposées par l'exploitant - pour remédier aux anomalies constatées ou pour améliorer la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement - lors des réexamens sont soumises, après enquête publique, à la procédure d'autorisation par l'ASN mentionnée à l'article L. 593-15 du code de l'environnement.

La visite décennale des 40 ans du réacteur n°1 de Tricastin s'est déroulée du 01/06/19 au 23/12/19. Durant cette VD4 la majeure partie des améliorations de sureté a été déployée.

EDF ayant remis son rapport de conclusion de réexamen du réacteur à l'ASN, l'enquête publique doit permettre au public de se prononcer sur les conditions de la poursuite de son fonctionnement à l'issue du réexamen.

Participez : [enquete-publique-2797](https://registre-dematerialise.fr/enquete-publique-2797) chez registre-dematerialise.fr

<https://registre-dematerialise.fr/2797>

Pour Information :

▫ **La cuve est fragilisée par une vingtaine de fissures dont nous ne connaissons pas l'évolution depuis 40 ans qu'elles existent et l'introduction d'hafnium, un matériau absorbeur de neutrons, dans les assemblages du réacteur de Tricastin 1**, en face des zones de la cuve les plus irradiées par les neutrons, permettant de réduire la fluence neutronique (flux de neutrons intégré dans la durée de fonctionnement du réacteur) vue par la cuve et donc de réduire la fragilisation de la cuve sous irradiation n'est pas une garantie absolue.

▫ **L'impact du séisme du TEIL sur la définition de l'aléa sismique du site nucléaire du Tricastin n'est pas connu à ce jour. La digue en terre du canal de Donzère - Mondragon est fragile, elle a été consolidée à plusieurs reprises, mais est-ce suffisant ? Résistera-t-elle à un nouveau séisme supérieur à celui du Teil ?**

Que se passerait-il si les réacteurs étaient noyés, entraînant une fonte des coeurs comme à Fukushima ? Tous les équipements d'un réacteur sont dimensionnés pour résister à un niveau de séisme défini. Dans le cas où le niveau de séisme serait relevé après les travaux en cours de l'IRSN et du CNRS, il faudra aussi contrôler si les équipements du réacteur résisteront à ce nouveau niveau de séisme. Cela devrait être fait avant la décision éventuelle de prolongation à 50 ans pour des raisons évidentes de sureté.

⌋ En cas d'accident avec fusion du coeur du réacteur comme à Fukushima, l'installation d'un « stabilisateur » de corium (dispositif en fond de réacteur pour étaler à sec le coeur fondu sur le radier dans le bâtiment réacteur avant son renoyage passif par l'eau stockée dans les puisards) devrait permettre d'éviter le percement du radier ... Nous n'avons aucune garantie de la résistance et de l'efficacité de ce stabilisateur de corium expérimental qui a seulement été testé en laboratoire. Comment va-t-il résister à la chaleur d'un magma de 2500 à 3000 degrés résultant de la fusion des éléments du coeur qui peut faire fondre l'acier et le béton, percer la cuve et le radier avant d'amorcer sa descente dans le sol géologique et vers la nappe phréatique avec un risque majeur d'explosion ?

⌋ EDF a installé des Diesel d'Ultime Secours (DUS) qui constituent une source électrique additionnelle. Ils sont l'ultime rempart contre la fusion du coeur du réacteur en cas de perte de la source de refroidissement car ils permettent l'alimentation électrique en 220V de divers appareils utiles en gestion de crise (notamment : appareils de télécommunication, équipements de protection individuelle ou collective). Mais dans une série d'articles récents "Le Canard enchaîné" signale des faits préoccupants : Ces nouveaux diesels d'ultime secours installés sur les centrales françaises sont concernés par un problème d'huile qui a déclenché des feux sur 9 des 20 machines installées lors de tests de démarrage. Un rapport américain dénonçait déjà ces avaries mais EDF semble ne pas en avoir tenu compte. Ces incendies se produiraient au démarrage de ces moteurs ; seront-ils vraiment opérationnels en cas d'extrême urgence où le temps est compté ?

⌋ **Les piscines de refroidissement des combustibles usés ne sont pas bunkérisées. Dans le contexte contemporain, la résistance des piscines de combustible usé et très radioactif est critique, face au risque de chute d'un avion ou d'un attentat terroriste.** Elles n'ont pas été conçues pour résister à des actes de malveillance (du type chute d'avion, missiles, etc). Alors qu'elles peuvent contenir jusqu'à plusieurs centaines de tonnes de combustible encore très chaud et radioactif, elles ne sont ni dotées d'une enceinte de confinement ni d'une coque avion. Une brèche dans la paroi d'une piscine peut provoquer une catastrophe nucléaire majeure, avec des conséquences très lourdes pour les populations et l'environnement, pouvant même être supérieures aux conséquences d'un accident sur un réacteur. Pourtant, le confinement des piscines de combustible situées au pied de chaque réacteur nucléaire n'est pas prévu à Tricastin. À la place, l'ASN et EDF se sont accordés sur la mise en place de mesures complémentaires pour compenser une perte d'eau froide en cas de brèche et de dénoyage de la piscine, c'est un dispositif de refroidissement mobile qui sera amené sur site par la FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) et qui prélèvera l'eau nécessaire dans la nappe souterraine. Il s'agit là d'une « mesure compensatoire » qui n'offre absolument pas les mêmes garanties qu'une enceinte de confinement.

(post informatif issu de collectifs anti-nucléaires locaux)

Post-scriptum :

- [Nucléaire : les lanceurs d'alerte de Tricastin](#) - La centrale nucléaire de Tricastin, située dans la Drôme, fait partie des plus anciennes du parc nucléaire français. Nombreuses sont les inquiétudes la concernant, que ce soit dans les rangs des écologistes ou au sein même des employés d'EDF, jusqu'à en arriver à passer devant la justice.
- [Uranium : la face cachée du nucléaire français](#)